



Paris, le 3 février 2012

## COMMUNIQUE DE PRESSE

# VAGUE DE FROID SUR LA FRANCE : LES EOLIENNES CONFIRMENT LEUR UTILITE

**Alors qu'un froid intense touche la France et que les besoins en électricité atteignent des sommets, le parc éolien fournit une quantité d'électricité particulièrement importante et contribue de manière significative à l'équilibre offre demande.**

Jeudi 2 février, alors que la température moyenne en France a été de  $-4^{\circ}\text{C}$ , le parc éolien a couvert en moyenne 4 % de nos besoins en électricité (taux atteint y compris lors de la pointe de consommation de 19h), en parvenant à des puissances de production de plus de 4000 MW : c'est l'équivalent de deux fois la puissance électrique consommée par la ville de Paris.

Cette production réduit d'autant le recours aux centrales thermiques (charbon, gaz et fioul), polluantes et au coût de production élevé, ainsi que les importations d'électricité.

La situation actuelle démontre une nouvelle fois que les périodes de grand froid ne sont pas synonymes d'une absence de production éolienne. RTE l'avait constaté dès 2007 et le rappelle régulièrement depuis : « *L'analyse météorologique à l'échelle nationale ne montre pas que les périodes de froid intense s'accompagnent systématiquement de faibles productions éoliennes* ». Au contraire, la production éolienne est en moyenne plus élevée durant ces périodes.\*

*Le dispositif IPES (pour l'insertion de la production éolienne et photovoltaïque sur le système) mis en place par RTE permet de prévoir chaque jour et de manière satisfaisante la production éolienne sur le territoire et d'y adapter les besoins restants. Ainsi, le parc éolien participe pleinement à l'équilibre offre demande. C'est ce que rappelle régulièrement RTE dans le Bilan Prévisionnel\*, en précisant « qu'en France, 25 000 MW\*\* d'éoliennes ou 5 000 MW d'équipements thermiques apparaissent équivalents en termes d'ajustement du parc de production ».*

\* Source : Bilans Prévisionnels des années 2007, 2009, 2011 : <http://www.rte-france.com/fr/mediatheque/documents/l-electricite-en-france-donnees-et-analyses-16-fr/publications-annuelles-ou-saisonniere-98-fr/bilan-previsionnel-de-l-equilibre-offre-demande-100-fr>

\*\* Objectif 2020 du Grenelle de l'environnement

**Le Syndicat des énergies renouvelables** regroupe plus de 500 adhérents, représente un chiffre d'affaires de 10 milliards d'euros et plus de 80 000 emplois. Elle est l'organisation professionnelle qui regroupe les industriels de l'ensemble des filières énergies renouvelables : biomasse (**FBE**), bois, biocarburants, éolien (**FEE**), énergies marines, géothermie, hydroélectricité, pompes à chaleur, solaire photovoltaïque (**SOLER**), solaire thermique et thermodynamique.

**France Energie Eolienne** compte plus de 230 adhérents. L'éolien représente un chiffre d'affaire de plus de 2 milliards d'euros et plus de 11 000 emplois en France. Pour mieux connaître la filière éolienne française, consultez le site internet : <http://fee.asso.fr>

**Contact presse** : Françoise JOUET ([françoise.jouet@enr.fr](mailto:françoise.jouet@enr.fr)), tél. : 01 48 78 05 60 / 06 07 38 52 79